

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} janvier 2012 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale)

NOR : ETSS1230006A

Le directeur de la sécurité sociale par intérim,
Vu le code de la sécurité sociale ;
Vu le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 modifié portant organisation de la sécurité sociale dans les mines ;
Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;
Vu le décret n° 2000-685 du 21 juillet 2000 modifié relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'emploi et de la solidarité et aux attributions de certains de ses services ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté du 3 janvier 2006 modifié portant organisation de la direction de la sécurité sociale en sous-directions ;
Vu l'arrêté du 9 novembre 2009 portant création de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale, notamment son article 2,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme BRUYERE (Kim-Ngoc), adjointe au chef de la mission, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom des ministres chargés de la sécurité sociale, tout acte, dans la limite des attributions du service à compétence nationale.

Mme LEMIEUX (Christelle), attachée principale, reçoit délégation à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la gestion des ressources humaines, au budget, à la logistique, à l'informatique et à la documentation.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 1^{er} janvier 2012.

Le directeur de la sécurité sociale par intérim,
J.-L. REY